

TNDA AVOCATS

PP TNDA est un cabinet spécialisé en droit du travail, droit de la sécurité sociale et droit pénal.



## Les évolutions majeures en protection sociale au 1er janvier 2025

Le début de l'année 2025 marque des changements significatifs dans le domaine de la protection sociale. Ces modifications concernent tant les employeurs que les salariés, avec des implications sur les cotisations, les prestations et divers avantages. Découvrons ensemble les principales nouveautés à prendre en compte.

### REVALORISATION DU PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

À partir du 1er janvier 2025, le plafond mensuel de la Sécurité sociale connaît une revalorisation de 1,6 %, atteignant ainsi 3 925 € par mois, soit 47 100 € par an (A. 19 déc. 2024, NOR : TSSS2429581A, JO 29 déc.). Cette augmentation impacte directement les cotisations sociales, influençant le calcul des contributions patronales et salariales. Par ailleurs, le taux de cotisation AGS demeure inchangé à 0,25 %, tandis que les taux de cotisation AT-MP seront confirmés après la promulgation de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

### NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

La fin de la période de tolérance concernant les catégories objectives de protection sociale complémentaire impose aux entreprises de se conformer aux dispositions du décret du 30 juillet 2021. Les garanties doivent être alignées pour bénéficier des exonérations de cotisations, sous peine de redressement Urssaf (D. n° 2021-1002, 30 juill. 2021, JO 31 juill. 2021). De plus, les accords de branche doivent désormais garantir le maintien des protections pendant les suspensions de contrat, mettant fin à la période transitoire.

### AJUSTEMENTS DES AVANTAGES EN NATURE ET DES FRAIS PROFESSIONNELS

Le Bulletin officiel de la sécurité sociale (BOSS) a annoncé des ajustements notables concernant les avantages en nature et les frais professionnels. Par exemple, la valeur de l'avantage en nature pour la nourriture est fixée à 5,45 € par repas. En matière de télétravail, l'allocation forfaitaire est exonérée jusqu'à 10,90 € par mois pour une journée hebdomadaire. Ces modifications visent à mieux encadrer les pratiques tout en s'adaptant aux évolutions du monde du travail.

En conclusion, ces évolutions en protection sociale au 1er janvier 2025 sont essentielles pour les employeurs et les salariés. Elles nécessitent une attention particulière afin de garantir la conformité et d'optimiser les avantages sociaux.



Retrouvez nos classements et distinctions sur notre site

TND A figure parmi les cabinets de droit social répertoriés dans le supplément "Droit Social & Solutions RH" du FIGARO Partner, du 31/01/2025  
Cliquez pour lire le supplément du Figaro :  
<https://www.calameo.com/read/00557637489e21253c45b>  
Et suivez-nous sur LinkedIn en cliquant ci-dessous...

Retrouvez tous nos classements et récompenses, les derniers articles de nos associés sur notre site :  
[www.tnda.eu](http://www.tnda.eu) !

J'y vais !

J'y vais !

J'y vais !



[01 58 36 56 56](tel:0158365656)



12 rue de Berri  
75008 Paris



[e.durand-gasselin@tnda.eu](mailto:e.durand-gasselin@tnda.eu)

Voir dans le navigateur | Se désinscrire

